Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	10
Votants	9
Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 07 mai 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN Charles TEMPLÉ

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Sylvain DENIS

Secrétaire de séance : Fanny RIGAULT-PIVAN

DELIBERATION 2026_06_07
CRÉATION D'UN ESPACE COMMUN VÉGÉTALISÉ EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION DU JARDIN DES COLIBRIS

Commentaire : Fanny Rigault-Pivan en tant que présidente de l'association du Jardin des Colibris ne prend pas part au vote

Rapport de Fabienne GLET, Maire,

La commune de SAINT-GANTON a validé la création d'un espace commun végétalisé. Le projet concerne un terrain enherbé situé à proximité de l'école, d'une superficie d'environ 900 m².

La commune ne pouvant assurer le financement des travaux, un groupe de parents d'élèves a créé, le 19 octobre 2023, l'association « Le jardin des Colibris ». Cette association a pour objet de recueillir des dons de particuliers ainsi que des financements de partenaires publics et privés. Les sommes collectées ont vocation à être reversées à la commune afin de financer la part d'autofinancement restant à sa charge.

Par ailleurs, la commune a obtenu plusieurs subventions pour ce projet au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert. Concernant les fonds verts, le montant indiqué dans le plan de financement correspond au montant minimal attendu. Nous sommes toujours en attente des dépenses éligibles retenues par les services de l'État, ce qui pourrait conduire à une augmentation du montant de l'aide.

Lors du vote du budget primitif 2026, il avait été décidé de ne pas inscrire cette opération, l'obtention d'un niveau suffisant de dons constituant une condition préalable à sa réalisation. Cette condition étant désormais remplie, le projet peut être engagé.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_07-DE

Deux devis ont été réalisés à l'entreprise « les jardins de Gael » à Pipriac et la société Baudu Rémy à Guipry-Messac.

Après échange avec l'association « le jardin des Colibris », il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre la mieux-disante soit celle de la société Baudu Rémy pour procéder à l'aménagement du jardin des Colibris.

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessous et les devis liés au projet.

PLAN DE FINANCEMENT HT - RENATURATION COUR ECOLE DES COLIBRIS

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	
Travaux de terrassement	BAUDU Rémy	1 828,00 €	1 devis Baudu n°DE01938 Renaturation
Aménagement paysager (escalier)	BAUDU Rémy	2 486,94 €	
Aménagement paysager (pergola)	BAUDU Rémy	2 666,34 €	
Aménagement paysager (3 jardinières)	BAUDU Rémy	1 341,08 €	
Clôture (ganivelles 130 m)	BAUDU Rémy	3 327,48 €	
Clôture (portail, portillon)	BAUDU Rémy	2 263,00 €	
Engazonnement	BAUDU Rémy	2 095,00 €	
Plantation	BAUDU Rémy	4 028,63 €	
Espace toboggan	BAUDU Rémy	1 763,86 €	
Table pique nique entourage arbre	Cofradis	1 033,00 €	
Carré potager	Vannerie des prés	641,00 €	pas de TVA
Cabane en osier	Vannerie des prés	500,00 €	pas de TVA
3 supports affichage	Atelier ZIP machine	1 488,19 €	pas de TVA
Coût total prévisionnel (HT)		**25 462,52 €**	
Dépenses éligibles		**6 123,63 €**	

Recette prévisionnelles

Financements	Montant (HT)	Taux	
Fonds vert	3 061,82 €	12%	*50% des dépenses éligibles (à confirmer)*
DETR 2025	10 185,01 €	40%	*40% de DETR*
DSIL 2025	3 964,51 €	16%	*15,57% de DSIL*
Autofinancement (dons association)	8 251,18 €	32%	
Coût total prévisionnel (HT)	**25 462,52 €**		
Reglement de la TVA par la commune - 2026	**4 566,67 €**		
FCTVA 16,404 %	3 744,67 €		
TVA à régler dans l'autofinancement	822,00 €		
Prise en charge par le Jardin des colibris (via des dons)	**9 073,18 €**		

** Avance fonds vert : versement de 2 459€ sur l'exercice 2024*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement finalisé tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de valider le devis de la société Baudu Rémy pour un montant de 21 800,33 €HT soit 26 160,40 €TTC ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Pour certifié conforme,

Le Maire
Fabienne GLET

Le secrétaire de séance
Fanny RIGAULT PIVAN